

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012**

N°6 :

OBJET : Point financier / budgétaire

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller Général
- M. Patrick RONOT, Conseiller Général

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. François FAVORY a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE

Absents excusés :

- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional Electricité de France

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

I- Décision modificative n°2

Cette décision modificative permet d'inscrire des recettes nouvelles non prévues lors du vote du budget primitif 2012, mais aussi, elle constitue un budget d'ajustement révisant le montant de certaines recettes prévues. Enfin, elle permet de revoir à la baisse certaines dépenses.

A- Inscription des recettes nouvelles

Le Conseil Régional de Franche-Comté a décidé l'attribution d'une subvention pour l'opération « Territoires du Futur ». Il convient ainsi d'inscrire une recette de 7000 euros au chapitre 74 article 74.

Le service Jardins prévoit une vente à la Maison de Retraite de Voiteur des sièges Jardins. Il convient donc d'inscrire une recette supplémentaire de 4000 € au chapitre 70 article 7088.

B- Révision à la baisse de certaines recettes

- En termes de recettes mécénat, il a été prévu en début d'année 53 000 euros de recettes. Au regard des résultats actuels, il convient de revoir à la baisse de 43 000 euros les inscriptions telles que prévues au budget primitif 2012.
- Une inscription de 5000 euros de La Direction Générale du Patrimoine avait été prévue en subvention pour financer les Portes du Temps, seulement 4000 € ont pu être obtenus. Il convient d'annuler 1000 euros de crédits sur le chapitre 74 compte 74.

C- Réduction de dépenses

- 33 000 euros sont annulés au chapitre 012 article 6411 suite à des départs de contrat à durée indéterminée qui n'ont pas été remplacés immédiatement (Responsable administratif et financier, responsable restauration, responsable service réceptif, chef de projet via salina), ainsi que des contrats à durée déterminée saisonniers non recrutés.

D- Virement de chapitre à chapitre

- Virement du chapitre 20 au chapitre 21 pour 20 900 €
- Virement du chapitre 012 au chapitre 011 pour 25 000 €
- Virement du chapitre 69 au chapitre 011 pour 10000 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°2, telle que présentée via une maquette jointe au rapport.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

II- Orientations budgétaires 2013

Malgré un niveau de recettes propres très important, notamment au regard des autres sites comparables en France, l'EPCC peine chaque année à équilibrer son budget. Les rares exercices comptablement excédentaires l'ont été très généralement grâce à des situations exceptionnelles (boni de liquidation de l'ICNL entre autres). Dans un contexte où les lieux de patrimoine en milieu rural vont connaître de fortes difficultés économiques dans les années à venir, le rayonnement européen et la pérennité de l'attractivité de la Saline Royale dépendent principalement de sa capacité à développer et à faire connaître son projet scientifique et culturel (PSC). L'obtention du double label « UNESCO » et « Centre culturel de rencontre » (CCR) constitue à ce titre un atout rare qu'il est essentiel de préserver.

Les activités rémunératrices de l'EPCC (librairie, réceptif, billetterie) pourraient alléger les besoins de soutien public de l'établissement, sans en aucun cas les remplacer. Les audits réalisés

récemment à la Saline indiquent qu'une hausse des ressources propres de +10% à +15% est possible (soit de +200k€ à +300k€). Toutefois, cela n'est pas réalisable dans l'état actuel de l'établissement.

Pour mettre la Saline en capacité de mieux financer par elle-même ses activités, une réflexion stratégique pluriannuelle paraît nécessaire.

Dans un premier temps, la Direction de l'établissement a proposé un plan stratégique sur trois ans, nécessitant une contribution publique supplémentaire, afin de restructurer ses activités pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financière, et ainsi mieux financer la mise en œuvre du projet « Cité des utopies » sur le plan local, national et international. Toutefois, au vu des contraintes budgétaires actuelles, ce plan stratégique n'a pas été retenu.

Deux hypothèses budgétaires sont proposées : « haute » (sur la base du niveau de financement public de 2012) et une hypothèse budgétaire « basse » (sur la base de l'année 2011) pouvant constituer le socle des débats du Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires de 2013.

Ces deux hypothèses traduisent des projets politiques distincts et impliquent des conséquences radicalement différentes. Le nouveau contexte financier de l'EPCC impose donc que le projet de la Saline pour les années 2013-2015 soit formulé avec précision par le Conseil d'Administration, de manière à ce qu'un budget primitif cohérent soit soumis au vote du Conseil d'Administration en décembre 2012.

Budget d'investissement 2013

Afin de conserver au mieux le patrimoine bâti et non bâti de la Saline, de renforcer la qualité de service de l'établissement vis-à-vis de ses visiteurs, clients d'affaires, entreprises partenaires et de ses artistes/chercheurs intervenants, de répondre aux besoins de l'EPCC en termes de sécurité des biens et des personnes, et de permettre aux services d'améliorer leur efficacité, plusieurs investissements sont nécessaires.

Les dépenses prioritaires représentent un total de 218 600 euros.
Les dépenses estimées nécessaires représentent un total de 521 000 euros.

Pour équilibrer la section d'investissement, la souscription d'un nouvel emprunt n'est pas envisagée car elle obérerait durablement les marges de manœuvre financière de notre structure, tant en sections d'investissement que de fonctionnement.

Ceci étant dit, il est également possible de monter, en lien avec la chef de projets européens, des dossiers de demande de subventions d'investissement auprès des fondations françaises et européennes (Fondation du Patrimoine, Fondation EIFFAGE, Fondation du Crédit Foncier, Fondation de la Banque Populaire). Chaque fondation ayant ses spécificités, le travail nécessaire à l'obtention de ces financements impliquera que le service administratif de la Saline s'appuie sur les compétences et la disponibilité de la chef de projets européens.

Un travail précis, dans la perspective du Conseil d'Administration de décembre 2012, devra permettre d'identifier les priorités du budget d'investissement 2013 de l'EPCC.

Les solutions devront, dans le cadre pluriannuel, s'appuyer notamment sur la gestion financière de l'Etablissement lui-même, les excédents de gestion devant être utilisés pour participer à de tels investissements porteurs d'avenir. Pourrait y être ajoutée, en fonction des projets, une intervention de financements publics.

Il est à noter, par ailleurs, que le Conseil général du Doubs, propriétaire des bâtiments, se propose d'intégrer à son PPI, avec le soutien de l'Etat, les investissements nécessaires pour assurer le clos et le couvert de la Saline Royale.

Budget de fonctionnement 2013

La section de fonctionnement du BP 2013 repose sur le maintien des demandes de financements publics à la même hauteur qu'en 2012 – hypothèse « haute » –, ou qu'en 2011 – hypothèse « basse » –, et sur des recettes propres raisonnées. Ces deux scénarii impliquent des choix politiques très différents quant au projet que les membres du Conseil d'Administration ont pour la Saline sur le période 2013-2015. Cette distinction se traduit financièrement par des niveaux de recettes propres et une répartition des dépenses de fonctionnement divergents.

La définition du projet de la Saline pour les années à venir s'accompagne nécessairement d'un débat entre les membres du Conseil d'Administration sur les priorités budgétaires à retenir. Les enjeux de ce débat sont les suivants :

- Quels moyens affecte-t-on au projet scientifique et culturel « Cité des utopies » pour positionner la Saline sur le plan local, national et international ?
- quelles évolutions peut-on prévoir en matière de RH ?
- Quelle évolution des tarifs de billetterie permettrait de trouver un équilibre entre accessibilité du site et augmentation des recettes propres ?
- Quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui (acquisition de matériel et de compétences) pour un développement de nouvelles ressources propres demain (commercialisation, communication, médiation/actions territoriales) ?

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte du débat sur les Orientations Budgétaires 2013 dans les conditions fixées par la réglementation et la législation.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

III- Amortissement de biens de faible valeur

Il est proposé au Conseil d'Administration que les achats de matériel ou mobilier d'une valeur inférieure à 500 € seront amortis sur une durée de un an.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

IV- Abandon de créance

Après plusieurs tentatives de recouvrement effectuées par la paierie départementale du Doubs et demeurées infructueuses, il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur la créance de 2011 « Hôtel Club le Risoux », au titre de l'activité Tourisme, titre 1453/11 de 344 euros.

L'Hôtel Club le Risoux a été déclaré en liquidation judiciaire le 29 août 2011.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'abandonner cette créance.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

V- Subvention à l'association du personnel

L'EPCC Saline Royale verse annuellement, au mois de septembre, à l'association du personnel une subvention de 4 500 € pour permettre la réalisation de l'arbre de Noël pour les enfants et d'un pot de fin d'année pour les agents.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le versement de cette subvention.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

Le Conseil d'Administration

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n° 2, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

AUTORISE à l'unanimité le Président à créer un groupe de travail, composé des principaux financeurs (Etat, Région, Département du Doubs) et d'une ou deux personnalités qualifiées. Ce groupe travaillera sur la redéfinition du projet scientifique et culturel, les priorités de la programmation culturelle et le budget primitif afférent.

PREND ACTE à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2013 dans les conditions fixées par la réglementation et la législation.

ADOpte à l'unanimité le principe proposé sur la durée d'amortissement et le seuil des biens de faible valeur.

APPROUVE à l'unanimité l'abandon de créance de l'Hôtel Club le Risoux.

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention annuelle au mois de septembre, à hauteur de 4 500 €, pour l'arbre de Noël des enfants et le pot de fin d'année des agents de l'EPCC.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.12.12
Et de la publication le : 11.12.12

Le Président

Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012